

**Art. 3 - Concurrents et pilotes****3-2. Equipages**

- La durée de la course est fixée à 6 heures au Mans (Coefficient 1,5) de 2 à 6 pilotes.

**3-3. Licence**

- Une licence "Régional Concurrent Conducteur (RCC) Auto".
- Une licence "National Concurrent Conducteur (NCC) Auto".
- Ou une licence "International Concurrent Conducteur ICC(A-B-C-D-E) Auto".
- Ou un Titre de Participation National Circuit (TPRC(E)),
  - Le TPRC(E), ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", daté de moins de 6 mois et le permis de conduire.
  - Les pilotes étrangers doivent présenter une autorisation de sortie de territoire de leur ASN : **OBLIGATOIRE.**

**Art. 4 - Voitures et équipements****4-2. Carburant – Pneumatiques - Equipement****4-2/1. Carburant**

- 4-2/1-1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

Pendant la COURSE de 6 Heures, le concurrent devra se ravitailler, exclusivement, aux pompes ACO installées dans les stands de 1 à 7, début de pitlane pour la distribution de carburant SP 98 : Samedi à partir de 8h00 jusqu'au Dimanche 15h00.

**Paiement carburant**

=> **DEPOT OBLIGATOIRE d'une EMPREINTE CARTE BLEUE de 1 500 € à faire lors de vos Vérif. Administratives contre la Fiche pour le Contrôle Technique.**

**=> Encaissement juste après la course**

- ✓ Le concurrent s'acquittera du montant de carburant consommé, sur présentation des reçus signés par le ravitailleur.  
Ces reçus seront remis par le Préposé à la pompe du circuit lors de chaque ravitaillement de carburant  
Après la course, le concurrent devra régler le montant de carburant consommé au bureau Administratif TTE avant samedi soir 20h15 et au plus tard le dimanche avant 12h00.
- ✓ A partir du dimanche 14h00, le montant de la consommation de carburant sera prélevé sur l'Empreinte CB.

**4-2/3. Procédure de ravitaillement**

- **Aucun matériel de ravitaillement n'est nécessaire lors des 6H au Mans le Samedi**
- Il s'effectuera, **EXCLUSIVEMENT** aux pompes des 7 premiers stands (Entrée de la pitlane)
- Une seule personne par voiture est autorisée dans la zone de ravitaillement
- Toute vitesse jugée excessive par les Officiels dans la zone de ravitaillement fera l'objet d'un rapport à la DC
- Seuls les Officiels du circuit ou du TTE sont habilités à désigner le stand d'arrêt
- Le moteur doit être arrêté, portières fermées
- Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement
- Le pilote doit rester sanglé à bord du véhicule
- Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit
- Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération
- Il est recommandé d'utiliser une protection de roue genre toile ininflammable sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant
- Le Préposé au ravitaillement devra être équipé d'une combinaison ignifugée conforme aux normes FIA 8856-2000, de chaussures ignifugées, d'une paire de gants et d'une cagoule ignifugés conformes aux normes FIA (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée (les sous-vêtements ignifugés sont conseillés)
- Les personnels munis de lunettes de vue devront utiliser un casque avec visière ou des lunettes de type "tous travaux".
- Le service incendie du circuit sera présent sur toute la pitlane et la zone de ravitaillement essence.

**Art. 6 - Sites et Infrastructures****6-2. Demande de stand**

- Un emplacement dans un stand sera **systématiquement** attribué à chaque voiture.
  - En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

**Art. 7 - Déroulement de l'épreuve****7-1. Essais privés**

- Facultatifs : à la charge du concurrent. **SAUF la séance de NUIT du vendredi à 17h00 (comprise dans le prix de l'engagement).**

**7-2. Briefings**

- Le lieu et l'heure des briefings seront communiqués par les Horaires et la Note d'information de l'épreuve.
- Tous les Pilotes ou Team Managers ne pouvant pas assister aux briefings devront obligatoirement en informer l'Organisation par écrit au préalable de l'épreuve. Tout retard ou absence non excusés entraînera une sanction.
- L'utilisation du téléphone portable est interdite et il devra être mis sur silencieux.

**7-9 Arrêt/Stand : Procédure****7-9/1. Nombre d'arrêts obligatoires et temps de référencement**

- 7-9/1-2 : Course de 6 Heures => 7 arrêts obligatoires avec un temps de référence de 3'00 mn entre la boucle d'entrée et de sortie.
- 7-9/1-3 : Ces nombres d'arrêts et/ou temps d'arrêt pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

SI NON-RESPECT Art. 7-9/1 : Pour le temps de référence : STOP&GO de la durée du temps manquant.

SI NON-RESPECT Art. 7-9/1 : Pour le nombre d'arrêts : 2 tours de pénalité.

**7-9/2. Arrêts non obligatoires :** Aucun temps minimum n'est exigé. Ces arrêts devront être faits en toute sécurité.

**7-9/3. Réalisation du dernier arrêt obligatoire**

- 7-9/3-1 : Le dernier arrêt obligatoire devra se réaliser avant les 20 dernières minutes pour les courses de 6H.
- 7-9/3-2 : L'heure de référence sera celle de l'entrée sur la boucle de chronométrage.
- 7-9/3-3 : En cas de dépassement horaire, l'arrêt ne sera pas comptabilisé.

SI NON-RESPECT Art. 7-9/3-1 : 1 tour de pénalité.

**Modifiant le Règlement Technique :****Art. 7 – Pneumatiques****7-1. Pneumatiques** (Voir Règlement Sportif Art. 4-2/2)**4-2/2. Pneumatiques****4-2/2-1. Pneumatiques****Pour les 208 RC :**

- Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques MICHELIN Pilot Sport 3 205/45-R16 87W. Un stock de pneumatiques limité sera disponible à la structure TTE.

**Pour les 206 RPS :**

- Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques MICHELIN Pilot Sport 3 195/50-R15 82V.
- Un stock de pneumatiques limité sera disponible à la structure TTE.

**4-2/2-2. Réglementation**

- **Course :** pneus avant neufs obligatoires pour le départ, pneus arrière libres en conformité avec le chapitre "Etat des pneumatiques".
- À chaque départ d'une séance d'EQ et d'une Course, les roues avant et arrière doivent être en conformité avec la réglementation actuelle relative à l'usure des pneumatiques.

**7-3 Jantes**

Seules les jantes de dimensions 6.5"x16" ET25 commercialisées par Racing Shop sont autorisées  
L'utilisation des valves instrumentées est interdite.

**7-4. Largeur de voie**

L'utilisation des cales de voie avant épaisseur 15 mm et arrière 7 mm est obligatoire.

**Art. 13 - Système d'éclairage****13-1. Eclairage****13-1/1 Phares**

Seuls les phares de la 208 Racing Cup sont autorisés.

Il est autorisé de remplacer les lampes qui équipent les optiques des feux AV d'origine par des lampes 100 watts

Ces 2 lampes doivent être blanches. Toutes les autres ampoules doivent être conformes à l'équipement d'origine.

Pour les voitures équipées d'origine de phares, les phares additionnels à leds ou autres sont interdits.

**A L'AVANT :**

- Les voitures n'ayant pas de phares d'origine ou ne figurant pas sur leur Fiche d'Homologation devront s'équiper obligatoirement :
  - ✓ de 2 phares comportant 2 faisceaux lumineux ou 4 faisceaux maximum
  - ✓ ou de 2 blocs de 4 leds installés de chaque côté du capot à l'avant
  - ✓ ou de 1 bloc de 8 leds installé à l'avant de la voiture

Tous ces dispositifs devront être réglés de façon à ne pas éblouir les conducteurs des voitures qui précèdent.

**A L'ARRIERE :**

- ✓ 2 Feux d'une puissance de 7 watts alimentés en même temps que les éclairages avant.
- ✓ 2 Feux Stop d'une puissance de 21 watts.
- ✓ 1 Feu Pluie
- ✓ En cas de panne, un éclairage de substitution pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

SI NON-RESPECT Art. 13-1 : transmission du dossier au Collège des CS.

**Pour tout ce qui n'est pas inscrit sur cette NOTE TECHNIQUE**  
**Se référer aux REGLEMENTS SPORTIF et TECHNIQUE 2024 du 206-208 RELAIS**

